

QUI SONT LES PARENTS D'ÉLÈVES PEEP ?

La fédération PEEP, Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

La fédération PEEP est laïque et apolitique et existe depuis 1926. Tous les parents d'élèves volontaires y sont accueillis, et accompagnés, afin de tenir leurs fonctions bénévoles avec les formations et outils pédagogiques nécessaires (modèles de documents, infos de la fédération).
Un partenariat avec MMA permet de proposer aux enfants une assurance scolaire et extra-scolaire si vous n'en disposez pas.

Pour être adhérent de l'association et participer à la vie du collège, une cotisation annuelle PEEP de 15 euros permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre des fonctions de parent d'élève élu ou délégué de classe. Un abonnement facultatif (12 €) à la revue « la voix des parents » est proposée. Cette revue d'information "colle" à la réalité des textes éducatifs qui évoluent en permanence et propose des articles sur les différents sujets scolaires ... <http://www.lavoixdesparents.com/>
En complément, des guides sont édités pour chaque niveau scolaire et un service d'accompagnement scolaire proposé : <http://peep.asso.fr/services/peep-accompagnement-scolaire>

L'Association des Parents d'Elèves du lycée et ses activités

L'association des parents d'élèves PEEP JEAN MONNET se réunit en Assemblée Générale tous les ans, rédige un bilan des activités et définit ses objectifs pour l'année à venir.

👉 QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

- . Nous **sommes et serons à vos côtés** en appui à vos difficultés, particularités,
- . Nous **représenterons** les parents au Conseil d'Administration et dans les différentes commissions du collège,
- . Nous **serons présents et participerons activement** aux décisions qui engagent la vie quotidienne et l'avenir de nos enfants dans les conseils de classe,
- . Nous **aurons un droit de regard** sur l'environnement scolaire.

👉 QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

- . **Le relais de l'information / l'actualité** sur la vie et l'activité du collège (orientation, cours, absences des professeurs, salons d'orientation, réforme actuelle du lycée) et **vous impactant**,
- . **La poursuite scolaire de nos enfants** (établissement de rattachement, travaux de l'ESPE/Jean Moulin, bus,...).

👉 QUELLES SONT NOS FORCES ?

- . Nous serons une **force de proposition constructive** pour le bien de vos enfants scolarisés
- . Nous serons **attentifs et vigilants quant aux remplacements des professeurs**
- . Nous suivrons la restauration scolaire (constats avec objectivité)

Les parents d'élèves délégués de classe

Vous serez sollicités pour représenter les autres parents d'élèves lors des conseils de classes et en rédiger le compte rendu qui sera publié sur PRONOTE (2 compte-rendus/an).

Cette fonction, sur volontariat, permet de créer un lien entre les parents de chaque classe et l'équipe pédagogique. Il est important que toutes les classes puissent être suivies.

Les fonctions des parents d'élèves sont définies dans le Code de l'Éducation :

<http://eduscol.education.fr/cid46934/associations-de-parents-d-eleves.html>

Pour être parent d'élève élu ou délégué de classe dans un établissement, il faut être adhérent d'une association dont les statuts sont déposés en préfecture.

Vous pouvez contacter l'équipe actuelle par mail pour plus de renseignements ou proposer vos services : peepjeanmonnetluisant@gmail.com

Plus de renseignements sur : www.peep.asso.fr

L'équipe des parents élus :
ANGEL Karin
TESSIER Valérie
AIGLEHOUX Laurence
LEFEVRE Soizick